



21 FEB 1997

REPRÉSENTATION PERMANENTE  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
A GENÈVE

A.5.3/91

Genève, le 21 février 1997.

La Représentation Permanente du Grand-Duché de Luxembourg auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments au Président de la Conférence du Désarmement et a l'honneur de solliciter, par la présente, le statut de membre à part entière de la Conférence du Désarmement.

Membre fondateur de l'ONU, le Luxembourg attache une grande importance à la Conférence du Désarmement et tient désormais à contribuer activement et directement aux efforts qu'elle mène en faveur du renforcement de la paix, à travers une sécurité accrue.

La Représentation Permanente du Luxembourg saurait gré au Président de la Conférence du Désarmement de bien vouloir transmettre la présente requête à qui de droit.

La Représentation Permanente du Luxembourg a l'honneur d'informer le Président de la Conférence du Désarmement qu'en attendant une décision à ce sujet, le Luxembourg a sollicité l'obtention du statut d'observateur, conformément aux articles 33 à 35 du Règlement de la Conférence.

La Représentation Permanente du Luxembourg à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Président de la Conférence du Désarmement les assurances de sa haute considération.

*h*

Monsieur le Président  
de la Conférence du Désarmement  
Palais des Nations - O.N.U.  
Avenue de la Paix  
CH 1211 GENEVE 10



*Distribué aux  
membres le  
21/2/97*